DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/061/9.4 **Feuillet n°071**

Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 28 juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Limeyrat, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 14 juin 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**58**
Présents	**41**
Votants :	**46**
Pour :	**46**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

PRÉSENTS :
Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Claudine LIARSOU, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Mattia TRENTEMONT représentée par Pascal LARUE

Excusés : Didier CLERJOUX, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT donne pouvoir à Gaston GRAND, Jean-Pierre VERDIER donne pouvoir à Jean-Marie CHANQUOI, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Sabine BOUTINAUD, Maud MANIERE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Caroline VIEIRA.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Motion dénonçant la décision de fermeture de la ligne n°4 au sein des Papeteries de Condat

CONSIDÉRANT l'annonce brutale prononcée le 20 juin 2023 par le groupe Lecta de la fermeture de la ligne stratégique de production dédiée au papier couché deux faces sur son site du Lardin (ligne 4),

CONSIDÉRANT que ce projet de fermeture pouvait être redouté depuis quelques semaines,

CONSTATANT que les arguments avancés par le groupe LECTA pour justifier cette fermeture sont totalement infondés

- L'argument de la dégradation de l'ordre de 41 % du marché du papier couché n'est pas à la hauteur de ce que le marché peut laisser espérer pour le site de Condat,
- L'impact de la hausse de l'énergie, conjoncturelle ne saurait justifier à elle seule une dégradation brutale de l'équilibre financier de Condat,

AR Prefecture
024-200041150-20230628-DE2023061-DE
Reçu le 04/07/2023

CONSIDÉRANT que cette décision menace directement et à moyen terme la viabilité et la pérennité de l'ensemble du site,

OBSERVANT que le groupe Lecta a pris la décision de déporter la production de papier couché de Condat vers ses sites espagnols et italiens, notamment pour des raisons de protectionnisme national de la part des investisseurs et au mépris de l'emploi local et de la préservation d'un outil de production de haute technicité, alors même qu'il continue de conditionner et de commercialiser ces produits sous l'étiquette Condat, reconnue à l'échelle internationale,

RAPPELANT que cette décision se traduirait par la mise au chômage de 187 salariés et entraînerait, de facto, des conséquences désastreuses sur ce bassin de vie puisque plus de 2000 emplois indirects vivent grâce à l'activité du site,

RAPPELANT que l'impact sur les familles serait catastrophique, sans oublier l'impact sur la vitalité du territoire,

RAPPELANT que la commune du Lardin St Lazare, les communes du territoire, l'intercommunalité, le Département et la Région, mais aussi l'Etat, ont toujours pleinement soutenu l'activité de ce fleuron industriel,

RAPPELANT qu'à ce titre, en 2020, un plan d'investissement massif public avait été lancé pour soutenir la restructuration de la ligne 8 du site afin qu'il puisse produire du papier glassine, un produit destiné à la fabrication d'étiquettes, alors présenté comme étant en pleine expansion mais dont le marché, en pleine mutation, est aujourd'hui saturé,

RAPPELANT qu'à cet effet, la Région Nouvelle-Aquitaine avait octroyé à Lecta une avance remboursable de 20 millions d'euros, la plus importante aide allouée par cette collectivité à une entreprise,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité :

- **DÉNONCE** les annonces du groupe Lecta tant sur le projet de fermeture, que le procédé sur la forme, qui conduisent à sacrifier un outil et un pilier de l'économie locale, et unique en France par ses débouchés,

- **REFUSE** catégoriquement cet état de fait,

- **DEMANDE** par conséquent au gouvernement, au moment où le discours politique national consiste à annoncer la réindustrialisation de la France, déjà visible à la période du COVID, d'intervenir auprès du groupe Lecta afin qu'il revienne sur sa décision de fermeture de la ligne 4,

- **RÉITÈRE** son soutien aux salariés de l'entreprise et au tissu économique du bassin économique du territoire,

- **S'ENGAGE** à tout mettre en œuvre, à son niveau, pour que l'ensemble de leurs requêtes soient prises en compte.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 04/07/2023

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture
024-200041150-20230628-DE2023061-DE
Reçu le 04/07/2023

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir